

MARDI 7 JUILLET 2020

8E EDITION DU PRIX MEDIA DU DISPOSITIF MEDICAL CANDIDATEZ JUSQU'AU 15 OCTOBRE !

La crise sanitaire liée au Covid-19 démontre une fois encore l'importance de l'apport d'information, voire de sa vulgarisation, sur des sujets liés à la santé. Le rôle essentiel que jouent les médias est mis à l'honneur chaque année par le Prix média du dispositif médical, créé par le Syndicat national de l'industrie et des technologies médicales (Snitem). Si vous avez écrit un article ou produit un reportage sur le secteur des dispositifs médicaux ou un dispositif médical particulier, vous pouvez candidater dès aujourd'hui et jusqu'au 15 octobre 2020 minuit. La 8e édition réserve quelques nouveautés : création d'une catégorie supplémentaire, possibilité de candidater en ligne, don pour une association de patients sélectionnée par les lauréats de chaque catégorie. A vous de jouer !

Intérêt des dispositifs à usage unique, production de respirateurs, techniques d'imagerie dans le diagnostic de maladies, numérique en santé, réglementation... **Les dispositifs médicaux inspirent les journalistes, en particulier avec les défis relevés lors de la crise sanitaire liée au COVID-19.** Tous ces articles et reportages sont

potentiellement éligibles au Prix média organisé par le Snitem. Ils seront évalués par un jury composé de personnalités issues d'horizons différents et présidé par le Professeur Laurent Degos. Ce jury portera une attention particulière à **la recherche et la qualité des sources, à l'intérêt pédagogique** et enfin à **l'analyse de la technologie évoquée et ses apports**, notamment en termes de santé publique et de qualité de vie du patient.

Cette année, **six catégories de prix** permettront de mettre en valeur les différents traitements médiatiques : presse écrite grand public avec, nouveauté, deux longueurs d'articles possibles (news – dossier), presse professionnelle, radio, TV et articles d'étudiants en journalisme.

Autre nouveauté, chaque lauréat aura la possibilité de choisir **une association de patients, qui recevra un don du Snitem**. Le jury ne connaîtra pas le nom de l'association choisie par le candidat lorsqu'il votera pour les gagnants de chaque catégorie. Il est demandé au candidat de donner par ordre de priorité deux noms d'associations au cas où la première ne pourrait pas recevoir de prix pour diverses raisons (association non agréée par l'Etat, ne pouvant accepter de dons d'un syndicat...). Vous trouverez le règlement dans sa totalité, sur le site du Snitem, **en cliquant : ici**.

Vous avez écrit un article ou fait un reportage sur un dispositif médical et vous êtes intéressé par ce prix ? Vous pouvez candidater en ligne en 5 min, en suivant les modalités pratiques suivantes.



COMMENT PARTICIPER ?

Les dossiers de candidatures peuvent être remplis en ligne dès maintenant et jusqu'au plus tard le 15 octobre 2020 minuit : [Cliquez-ici](#)

Possibilité de nous transmettre également les candidatures par :

- Mail : prixmedia@prpa.fr
- Courrier : à l'attention d'Elisa Ohnheiser - PRPA, 44 rue de Prony, 75017 Paris

Les 6 catégories

- **2 catégories en presse écrite "grand public"** spécialisée ou non (nationale, régionale, quotidienne, magazine) y compris les sites web :
 - **News** : moins de 2 500 signes espaces non compris
 - **Dossier** : plus de 2 500 signes espaces non compris
- **Presse écrite "professionnelle"** y compris les sites web, toute longueur acceptée
- **Radio** : émission / chronique / reportage de journaux radio (durée maximale de 10 min)
- **Télévision** : classique ou web, au format JT ou reportage (durée maximale de 5 min)
- **Etudiant(e)** d'une école de journalisme

Critères d'éligibilité ?

Seuls les articles/reportages publiés **entre le 17 octobre 2019 et le 15 octobre 2020** seront éligibles (les sujets soumis par les étudiants en journalisme n'ont quant à eux pas l'obligation d'avoir été publiés ou diffusés).

Les articles/reportages soumis devront aborder **les thématiques** liées généralement aux dispositifs médicaux et en particulier, celles **qui contribuent au développement des connaissances autour des dispositifs médicaux**.

Critères d'évaluation ?

Le jury s'assurera que les critères de participation au Prix sont bien remplis et analysera les soumissions validées. Dans chaque catégorie, le jury sélectionnera trois nommés maximum, parmi lesquels il désignera un lauréat rendu public lors de la cérémonie de remise du prix.

Le jury évaluera les articles/reportages soumis sur la base des critères suivants :

- **La recherche et qualité des sources**
- **L'intérêt pédagogique**
- **L'analyse de la technologie évoquée et ses apports, notamment en termes de santé publique et de qualité de vie du patient**

Composition du jury

- **Président : Pr Laurent Degos** - Membre de l'académie de Médecine et ancien Président de la Haute Autorité de Santé
- **Didier Desormeaux** – Journaliste indépendant, ancien responsable du département Information de l'Université France Télévisions
- **Dominique Duchateau** - Ancien Rédacteur en Chef – France Télévision administrateur de l'association Clé, Compter, lire, écrire (lutte contre l'illettrisme)
- **Frédéric Llop** – Journaliste - France Télévisions
- **Pr Jacques Marescaux** - Président de l'Institut de Recherche contre les Cancers de l'Appareil Digestif (IRCAD), Directeur Général de l'IHU de Strasbourg
- **Odile Pouget** – Journaliste Santé - RTL
- **Claude Rambaud** – Première vice-présidente/secrétaire de France Assos Santé
- **Véronique Richard** - Professeur émérite, CELSA Sorbonne Université, Administratrice de la Société des Lecteurs du Monde, Membre du Comité d'Éthique et de Déontologie du Monde, Secrétaire générale de la Conférence Nationale des Métiers du Journalisme
- **Christian Seux** - Personnalité qualifiée auprès du médiateur de la filière Santé
- **Pr Alain Sézeur** - Professeur des Universités à Sorbonne université, chirurgien Responsable d'enseignement sur la "Valorisation de la recherche et l'innovation Biomédicale"

Retour sur le Palmarès 2019

- **Catégorie Ecoles de journalisme**

Coline Buanic, ESJ Lille : « *Des jeux vidéo sur ordonnance* »

- **Catégorie Presse écrite professionnelle**

Romain Bonfillon, Techniques Hospitalières : « *Cancer du sein, l'intelligence artificielle bientôt meilleure que le radiologue* »

- **Catégorie Presse écrite grand public**

Judith Bregman, Le Parisien : « *De la lumière pour les aveugles* »

- **Catégorie Radio**

Solenne Le Hen, France Info : « *Je suis paraplégique et je marche à nouveau* »

- **Catégorie Télévision**

Isabelle Pham, France Info : « *Lucas, 7 ans, fan d'anti-douleurs virtuels* »

A propos du Snitem

Créé en 1987, le Syndicat National de l'Industrie des Technologies Médicales (Snitem) rassemble les acteurs de l'industrie des technologies et dispositifs médicaux y compris les entreprises impliquées dans le numérique en Santé. Il fédère plus de 420 entreprises françaises ou internationales dont la plupart ont la taille de PME ou d'ETI. Le Snitem est ainsi la première organisation en France représentant les entreprises de ce secteur d'activité et l'interlocuteur privilégié et référent des Pouvoirs Publics.

Contacts

Nathalie Jarry, Responsable Communication Institutionnelle et Relations Presse
nathalie.jarry@snitem.fr / 01 47 17 63 35 / 06 64 77 51 59

Relations presse / Agence PRPA :
Anne Pezet – anne.pezet@prpa.fr – 01 46 99 69 60 / 06 87 59 03 88